

Adresse de la société républicaine de Saint-Lizier à la Convention nationale, lors de la séance du 3 brumaire an III (24 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société républicaine de Saint-Lizier à la Convention nationale, lors de la séance du 3 brumaire an III (24 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 13-14;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21122_t1_0013_0000_10

Fichier pdf généré le 04/10/2019

l'invitent à rester à son poste et demandent à être formés en bataillon.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité Militaire (17).

9

La société populaire de Bayeux [Calvados]^a, celle de Saint-Lizier [Ariège]^b et celle de L'Aigle, département de l'Orne^c, rappellent les services que les sociétés populaires ont rendus à la République, demandent le maintien du Gouvernement révolutionnaire et la compression de l'aristocratie sans cesse renaissante, sous quelque forme que ce soit.

Mention honorable, insertion au bulletin (18).

a

[*La société populaire et républicaine de Bayeux à la Convention nationale, le 16 vendémiaire an III*] (19)

Liberté, Égalité.

Représentants,

La société Populaire et Républicaine de Bayeux veut la consommation de la Révolution par le gouvernement révolutionnaire. Elle veut aussi le régime de la terreur, si on entend la terreur dont la justice se sert pour frapper les méchants et les ennemis du Peuple.

Une terreur qui paralysait tous les esprits, qui pèzerait sur tous les individus, qui ne ferait aucune distinction entre le crime et la vertu, entre les partisans de la révolution et ses ennemis, ne convient point à des hommes libres. Ce fut celle qu'employèrent, dans leurs siècles, les Néron, les Caligula, les Marius, les Sylla, et tous les autres tyrans qui ont tourmenté l'humanité.

Toujours elle a été l'arme et l'instrument des passions. Naguères elle planait sur toutes les têtes; et quatre factions principales, qui n'ont été que l'explosion des passions les plus criminelles, ont failli renverser la République.

Cette terreur arrête l'élan des esprits révolutionnaires. Le crime, qui ne craint rien parcequ'il est audacieux, ose seul se montrer: Il fait agir tous ses ressorts; il dénature tous les établissements, abuse de toutes les loix; détruit la morale publique et privée; sacrifie l'intérêt général à ses excès, à ses fureurs. Le régime de la terreur peut enfin être comparé aux remèdes administrés par des charlatans; ils

(17) P.-V., XLVIII, 25-26.

(18) P.-V., XLVIII, 26.

(19) C 325, pl. 1403, p. 1. *Bull.*, 8 brum. (suppl.); *Mess. Soir*, n° 797; *M. U.*, XLV, 170-171.

font taire la douleur par un effet violent, tandis qu'ils empoisonnent les sources de la vie.

Représentants, continuez de maintenir le gouvernement révolutionnaire. Consolidez le par des loix sévères, mais justes, qui ne frappent que les coupables et tous ceux qui voudraient entraver la marche de la Révolution.

Placez toujours votre confiance dans les sociétés populaires, elles sont le rempart de la liberté.

Ralliez tous les Français par la justice et par la bienfaisance. Un peuple libre, victorieux de ses ennemis, dégagé des préjugés et de la superstition, ne peut et ne doit être gouverné que par la justice.

La société populaire et républicaine de Bayeux vous sollicite de rester à votre poste, jusqu'à ce que vous ayez conduit au port le vaisseau de la République. Elle vous proteste qu'elle considèrera toujours la Convention nationale comme le point central de la Révolution: qu'elle se ralliera à elle dans tous les temps, dans toutes les circonstances; et qu'elle ne cessera de poursuivre l'aristocratie sous quelque forme qu'elle se présente.

Extrait du registre des délibérations de la société populaire et républicaine de Bayeux séance du seize vendémiaire, l'an 3^{ème} de la République française, une et indivisible.

Un frère, au nom du comité de correspondance, a fait lecture d'un projet d'adresse à la Convention nationale, pour lui manifester les sentiments qui animent cette société. Ce projet d'adresse a été unanimement adopté. La société a arrêté que l'adresse serait insérée au procès-verbal de la séance de ce jour, envoyée manuscrite à la Convention, imprimée et envoyée aux sociétés populaires affiliées. Cet arrêté pris à l'unanimité a été généralement applaudi des tribunes.

L. BOUCHER, *président*,
FOSSIER, PEPIN, *secrétaires*.

b

[*La société républicaine de Saint-Lizier, à la Convention nationale, le 17 vendémiaire an III*] (20)

Citoyens Représentants

Le triumvirat que vous avez terrassé, avoit comprimé l'esprit public, intimidé les patriotes, il n'existoit plus dans la République un homme libre dont le nom ne fut inscrit dans des listes de proscription; grâces à votre sagesse et à votre énergie, les patriotes ont retrouvé la République, les opprimés des pères qui leurs tendent une main protectrice, et les conspirateurs une justice impartiale qui les frappe.

Les citoyens composant la société populaire de Saint-Lizier, vous remercient des soins que vous apportez à chercher les innocents dans les

(20) C 325, pl. 1403, p. 2.

maisons de réclusion où l'intrigue, les vengeances particulières, l'aristocratie même, les avoit plongés. Consolidés le bonheur public qui ne peut l'être que par vous, maintenés le gouvernement révolutionnaire dans toute son activité, comprimés l'aristocratie sans cesse renaissante, que la justice la plus sévère frappe sans pitié les ennemis de la République et des lois, soutenés l'énergie des sociétés populaires, elles ont toujours été la sentinelle vigilante de la révolution, faites que les mots sacrés de *liberté, unité, fraternité*, ne soient plus de vaines paroles. Restés à un poste dans lequel vous seuls puvés opérer le bien jusqu'à ce que la république n'ait plus d'ennemis, et qu'il ne vous reste plus rien à faire pour le bonheur du peuple.

Pour nous inviolablement attachés à la Convention nous tacherons par nos efforts et nos exemples d'entretenir dans ces contrées l'amour de la patrie, de maintenir la douce tranquillité qui y regne depuis le 9 thermidor et de surveiller les intrigants et les mal intentionnés qui voudroient la troubler.

Vive la Convention nationale, périssent les traitres.

Salut et fraternité.

VILLA, *président*
et deux autres signatures illisibles.

c

La société populaire de L'Aigle, département de l'Orne, invite la Convention à se mettre en garde contre le grand nombre de pétitions qui l'assiègent depuis les journées des 9 et 10 thermidor, et dont beaucoup sont faites dans l'obscurité. Elle désavoue celle qui lui est attribuée dans le *Journal de la Montagne*, n° 156; elle manifeste son voeu pour que les sociétés populaires soient conservées, mais qu'elles soient rendues utiles à la République, et que les intrigants en soient chassés. Elle termine par demander que le gouvernement révolutionnaire soit maintenu (21).

10

Les sociétés populaires de Chauny, département de l'Aisne^a; de Nonancourt [Eure]^b; de Tonneins-la-Montagne [Lot-et-Garonne]^c; de Paillet [Bec-d'Ambès]^d; d'Ozon, département de l'Ardèche^e; de Bonnet-Rouge, ci-devant Saint-Bonnet-de-Joux [Saône-et-Loire]^f; de Méréville, département de Seine-et-Oise^g; de Nantes, département de la Loire-Inférieure^h; de Chalinargues, département du Cantal; de Lesparre, département du Bec-d'Ambèsⁱ; de La Thieuloye, département du Pas-de-Calais^j;

(21) *Bull.*, 8 brum. (suppl.). *M. U.*, XLV, 170.

de Marmande, département de Lot-et-Garonne^k; du Puy, département de Haute-Loire^l; d'Angoulême, département de la Charente^m; de Sens, département de l'Yonneⁿ; du Rocher-de-la-Liberté, ci-devant Saint-Lô, département de la Manche^o et de Nuys [Nuits, Côte-d'Or]^p protestent de leur attachement à la représentation nationale, félicitent la Convention sur son Adresse au peuple et l'invitent à rester à son poste et à maintenir le Gouvernement révolutionnaire.

Mention honorable, insertion au bulletin (22).

a

[*Pérard, représentant du peuple en mission dans le département de l'Aisne, à la Convention nationale, Chauny le 26 vendémiaire an III*] (23)

Je vous envoie, ci-jointe, collègues et amis, une adresse qui vous est présentée par la société populaire de Chauny.

Les principes qu'elle renferme, vous seront sans doute agréables; j'ai lieu de croire, jusqu'à présent, qu'ils sont ceux de la majorité de ce département.

Respect à la Convention.

Fraternité, amitié à tous ses membres.

PÉRARD.

[*La société populaire régénérée de la commune de Chauny à la Convention nationale, le 24 vendémiaire an III*] (24)

La République ou la mort

Citoyens Représentans

Votre adresse du 18 vendémiaire, au peuple français assure à jamais son bonheur, puisqu'elle le prévient des dangers qui menacent encore sa liberté et lui indique les moyens de la conserver. Respect aux lois émanées de la Représentation Nationale, ralliement à la Convention, attachement inviolable à ses représentans, guerre aux tyrans et aux intrigans; tels sont les principes qui animeront sans cesse la société populaire de Chauny.

Elle a plusieurs fois entendu avec enthousiasme la lecture de votre adresse. Elle a arrêté qu'elle lui serait faite de nouveau pendant une décade; les principes sacrés qu'elle contient sont gravés dans le coeur de tous ses membres. Du courage, Représentans, votre tache n'est pas remplie, le vaisseau de la République est encore battu de la tempête; en pilotes habiles, conduisés le sagement au port. Le peuple vous offrira

(22) *P.-V.*, XLVIII, 26.

(23) C 323, pl. 1376, p. 15.

(24) C 325, pl. 1403, p. 28. Voir ci-dessous, *Arch. Parlement.*, 8 brum., n° 20. *Mess. Soir*, n° 797.